



DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Ville de Vincennes

DOSSIER : N° DP 094 080 23 00077

Déposé le : **30/03/2023**

Dépôt affiché le : **30/03/2023**

Complété le : **15/05/2023**

Demandeur : **Madame MENOUX Diane et
Monsieur GERMAIN Hugo**

Nature des travaux : **Modification de la façade
Ouest et aménagement du jardin**

Sur un terrain sis à : **15 rue de Belfort à
Vincennes (94300)**

Référence(s) cadastrale(s) : **A 74**

ARRÊTÉ

de non-opposition avec prescriptions à une déclaration préalable
au nom de la commune de Vincennes

ARRETE N°

Le Maire de la Commune de Vincennes

VU la déclaration préalable présentée le 30/03/2023 par Madame MENOUX Diane et Monsieur GERMAIN Hugo,

VU l'objet de la déclaration :

- pour la modification de la façade Ouest (côté jardin) avec le ravalement de la façade et la modification des ouvertures du rez-de-chaussée,
- pour l'aménagement du jardin et la mise en place de deux balcons ;
- sur un terrain situé 15 rue de Belfort à Vincennes (94300)

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

VU le Code du Patrimoine et notamment les articles L.621-32 et L.632-1,

VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 30 mai 2007, modifié les 30 septembre 2009, 29 septembre 2010, 29 juin 2011, 18 décembre 2013, 29 mars 2016, 30 janvier 2017, 1er octobre 2019 et 5 juillet 2022,

VU le règlement d'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) approuvé par délibération du conseil municipal du 25 septembre 2013,

VU l'avis favorable de l'UDAP 94 de la DRAC IDF en date du 26 mai 2023,

ARRÊTE

ARTICLE UNIQUE

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable susvisée.



Vincennes, Le

Charlotte LIBERT-ALBANEL

Maire de Vincennes

Conseillère Régionale d'Ile-de-France

11 JUL. 2023